

Module "Anticipation RH" (GPEEC)

ANNEXE A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU MODULE

Grille tarifaire applicable au 1er janvier 2022

Délibération n° DE-XXXX-2021 du 15 décembre 2021

TARIFS DE MISE A DISPOSITION DU MODULE « ANTICIPATION RH » (GPEEC)	
Collectivités jusqu'à 20 agents	50 € / an
Collectivités de 21 à 49 agents	250 € / an
Collectivités de 50 à 99 agents	500 € / an
Collectivités de 100 à 349 agents	800 € / an
Collectivités de 350 à 499 agents	1500 € / an
Collectivités à partir de 500 agents	2000 € / an

Le nombre d'agents s'appuie sur le nombre d'électeurs de la collectivité inscrits sur la dernière liste pour l'élection des représentants du personnel au comité social territorial (ou comité technique) dont relève la collectivité.

Ces tarifs pourront être actualisés par le Conseil d'administration pour tenir compte de l'évolution des charges de fonctionnement du service.

o o o o